

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le 22 AVR. 2026

ID : 056-215600420-20260414-DEL2026\_36-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2026

N°DC-2026-36

Conseillers en exercice : 19	Présents : 18	Votants : 18
------------------------------	---------------	--------------

**Objet : Désignation d'un représentant auprès de l'OGEC dans le cadre du contrat d'association avec l'école privée Notre-Dame de Kerdroguen**

L'an deux mille vingt-six, le mardi quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi dix avril deux mille vingt-six.

**PRESENTS** : M. Freddy JAHIER, M. Daniel DURAND, Mme Mireille GUILBAUD, M. Gilles DRÉANO, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien OGRÉ, M. Franck JOSSO, Mme Katy VERA, M. Lionel LE GALL, M. Christian BARBIER, M. Sébastien BOURDAIS, Sébastien CHENAIS, Mme Isabelle LE BLAY, Mme Stéphanie BURBAN, M. Thierry QUERO, Mme Stéphanie LE BRUN, Mme Catherine JAFFRE, Mme BONNET Stérenn

**ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES** : Mme Maud SIMONNOT

**Secrétaire de séance** : Mme Katy VERA

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner un représentant pour participer aux réunions de l'OGEC de l'école privée Notre-Dame de Kerdroguen compétente pour délibérer sur le budget des classes sous contrat d'association à l'enseignement public, sans voix délibérative :

Une candidature est proposée :

- Madame Mireille GUILBAUD

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est souhaité que Madame Stéphanie BURBAN soit désignée comme représentante suppléante.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :**

- **DESIGNE** Madame Mireille GUILBAUD comme représentante titulaire et Madame Stéphanie BURBAN comme représentante suppléante de la commune, auprès de l'OGEC de l'école Notre-Dame de Kerdroguen.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

